



MAIRIE DE CHAMPDIEU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2026

Délibération n°2026-048-DE

OBJET : Approbation de la rétrocession de l'actif du Syndicat du Vizezy suite à sa dissolution

En exercice :
19 membres

Présent(s) : 16

Excusé(s) : 3

Pouvoir(s) : 2

Absent(s) : 0

Pour : 18
Contre(s) : 0
Abstention(s) : 0

Le six juillet deux mille vingt six, 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur COUCHAUD Patrice, Maire.

Date de convocation : 30 juin 2026

Les membres présents en séance :

Patrice COUCHAUD, Yves CHAZAL, Patricia CHOMARAT, Frédéric DUFOUR, Catherine RIVAL FOUBERT, David MASSACRIER, Evelyne SKORUPOWSKI, Alain CHEVET, Pierre-Marie BROSE, Marie-Noëlle THIOLLIER, Véronique DERORY, Mickaël MASSARO, Baptiste CHABANCE, Solène TIRILLY, David HARMAND, Amélie COLOMBIER

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :

Stéphanie SEON pouvoir à Patrice COUCHAUD, Camille DECOMBE pouvoir à Frédéric DUFOUR

Le ou les membres absent(s) :

Le ou les membres excusé(s) :

Chantal MEDAL, Stéphanie SEON, Camille DECOMBE

Secrétaire de séance : Monsieur Yves CHAZAL

Monsieur le Maire informe que le Syndicat du Vizezy a été dissous par arrêté préfectoral du 22/05/2026.

Les parcelles et biens identifiés, propriétés du Syndicat du Vizezy, seront rétrocédés aux communes sur le territoire desquelles elles sont situés.

L'excédent de trésorerie sera reversé aux communes proportionnellement aux surfaces de terrain rétrocédé.

Ainsi pour la commune de Champdieu, les terrains rétrocédés correspondant aux parcelles (ZA 28, ZA 38, ZA 81, ZA 97, ZA 100, ZC4 et ZC 7) représentent une surface de 10 788 m².

Le montant de trésorerie reversé à la commune de Champdieu s'élève à 352.26 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200461-20260706-2026-048-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2026

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** la rétrocession dans le domaine privé de la commune des propriétés du Syndicat du Vizezy pour une surface de 10 788 m²,
- **ACCEPTE** le transfert de trésorerie du Syndicat du Vizezy pour un montant de 352.26 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux formalités et à signer tout document administratif relatif au transfert de l'actif du Syndicat du Vizezy au profit de la commune de Champdieu,

Champdieu, le 06 juillet 2026

Le secrétaire de séance

Le Maire,

Monsieur Yves CHAZAL

Yves
CHAZAL

Signature
numérique de
Yves CHAZAL
Date : 2026.07.07
15:31:26 +02'00'



Patrice
COUCHAUD

Signature numérique
de Patrice COUCHAUD
Date : 2026.07.08
08:02:12 +02'00'

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200461-20260706-2026-048-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2026